

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE Pour l'occupation du domaine public portuaire

Objet

Dans le cadre de la saison croisière 2025-2026, le Grand Port Maritime de la Martinique GPMLM met à disposition 6 chapiteaux d'une superficie de 25 m2 pour la vente de produits de type souvenirs pour les croisiéristes.

Les espaces sont mis à disposition du 1er Novembre 2025 au 30 Avril 2026.

Le présent avis est publié conformément à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Caractéristiques principales de l'occupation

- Les chapiteaux sont implantés dans une zone dédiée à l'activité commerciale « *Village Souvenirs du terminal croisière des Tourelles* »
- Les espaces de vente sont des chapiteaux de structure métallique supportant une bâche de toit imperméable et des rideaux de fermeture
- Les chapiteaux sont localisés en Zone d'Accès Restreint (ZAR) de l'installation portuaire dont l'accès est réservé exclusivement aux passagers, aux membres d'équipage pendant les opérations de débarquement/embarquement ou de transit, les artisans seront donc soumis aux règles de sûreté en vigueur sur cette zone (Contrôle sûreté, stérilisation des espaces de vente, contrôle de la marchandise par le personnel habilité)
- Les espaces sont mis à disposition des artisans pendant les escales de navire de croisière au terminal croisière des Tourelles
- La mise place des produits commercialisés est réalisée avant l'arrivée du navire selon les horaires communiqués par le GPMLM et l'enlèvement de la marchandise de vente au départ du navire
- Les commerçants ne sont pas autorisés à stocker des marchandises sur les espaces en dehors des escales
- Tous les commerçants doivent justifier de titres de circulation délivrés par les services du GPMLM et le bade doit être porté de façon apparente. La demande de laissez-passer est gérée par l'artisan.
- Les commerçants doivent obligatoirement se conformer à la réglementation relative à l'activité déclarée et fournir toutes les licences professionnelles en cours de validité et tous les personnels qui interviennent sur le site doivent justifier d'un contrat de travail.
- Redevance domaniale dont la mensualité est fixée à **1296,63 Euros HT** (<https://www.martinique.port.fr/tarifs-portuaires.aspx>);
- Occupation temporaire, précaire et révocable en application du code général de la propriété des personnes publiques

Composition du dossier à fournir

Tous les candidats devront nous faire parvenir un dossier de candidature comportant les pièces suivantes :

- La présentation du commerçant et de son activité en version anglaise et française comprenant :
 - Les références professionnelles du commerçant
 - Des fiches descriptives des produits commercialisés
 - Le pourcentage de produits issus de la production locale devra être spécifié
 - L'organisation de l'espace de vente
- Le formulaire de candidature ci-joint dûment rempli et signé ;
- Les attestations d'assurance multirisque et de responsabilité civile pour la période d'amodiation ;
- 1 extrait RNE à jour ;
- Les licences professionnelles et/ou les agréments professionnels ;

A l'issue de l'analyse des dossiers, des notes seront attribuées aux candidats selon les critères suivants :

- | | |
|---|------|
| - % de produits issus de la production locale | 50 % |
| - Diversité des produits | 30% |
| - Agencement de l'espace de vente | 20 % |

Les espaces seront attribués aux candidats ayant obtenus les meilleures notes au prorata des places disponibles

Modalités de réponse

Les candidatures doivent être adressées impérativement par courriel au Service des Affaires Juridiques et institutionnelles : saji@martinique.port.fr.

Date limite de remise des dossiers de candidature : 8 septembre 2025 à 12h